



Commune de Léaz

N° 21/2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 001-210102091-20240603-2024_21DEL-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 juin 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 30 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Kévin FAVRE

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Valérie MAYOR - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET -

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR TRANSPORT SCOLAIRE**

Madame la Maire,

PRECISE que le règlement est étudié conjointement avec le personnel communal, pour une meilleure organisation.

EXPOSE qu'il convient de modifier l'article suivant dans le règlement intérieur Transport Scolaire.

ARTICLE 3 PORTAIL FAMILLE

Les familles inscrites au service périscolaire peuvent accéder, sur internet, à leur portail, avec leur identifiant propre.

La notice portail famille est disponible sur le site de la mairie.

Au moment de l'inscription, la famille doit bien remplir l'onglet « mon compte » et l'onglet « mes enfants » sur le portail BL Enfance (coordonnées famille, données complémentaires, les autorisations...).

Tout changement de situation, résidence, téléphone, adresse mail devront être signalés sur la fiche famille du portail famille.

L'admission aux services ne sera valable qu'à condition, que toutes les rubriques soient remplies, les documents fournis, et en particulier les renseignements concernant l'assurance scolaire et périscolaire obligatoire, ainsi que le PAI si concerné, avant le premier jour d'école.

Toute inscription ou désinscription sur BL Enfance est soumis à confirmation du logiciel.

Le logiciel envoi un accusé de réception à la demande initiale puis il procède à la validation positivement ou négativement.

Si cette réponse ne convient pas appeler le service périscolaire qui prendra en charge la demande.

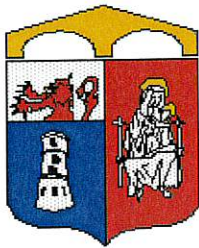
Inscriptions

En vue de simplifier et d'uniformiser les inscriptions pour les services périscolaires et ce à compter du 1er août 2024 :

L'inscription se fera sur le portail BL Enfance jusqu'au jeudi minuit, pour des réservations sur la semaine suivante.

Passé ce délai, l'inscription devra se faire directement auprès d'un agent périscolaire.

Désinscriptions



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240603-2024_21DEL-DE



N° 21/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Toute absence aux services doit être signalée dès l'absence de l'enfant, par un parent ou représentant légal par sms ou appel au 06.73.46.18.92 ou par mail cantine@leaz.fr

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 5 voix pour, 3 abstentions Valérie MAYOR, Emelyne ETIENNE et Pierre-Luc CHATAIGNON

- **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur Transport Scolaire
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le règlement,

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Kévin FAVRE
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

